

Quand La DGESCO nous écoute, le Ministre nous entendra-t-il ?

A l'occasion du déplacement à Toulouse du Ministre de l'éducation Nationale, la Fneec-fp FO31 et ses syndicats ont été reçus par M. Huart, directeur de la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire) et M. Le Gall, Secrétaire général du rectorat.



Mercredi 22 novembre le Service Central du Renseignement Territorial informait notre fédération du déplacement du Ministre de l'Education nationale à Toulouse le vendredi 24 novembre. A cette occasion nous pouvions être reçus. Le 23 novembre à 20h30 le rectorat informait la FNEC-FP FO31 que nous le serions le 24 novembre à 11h50 durant 20min.

La fédération et ses syndicats (Snudi, Snfolc, Snetaa, Snprees, ID, Spaseen, Snfoien, Snfoasen) étaient représentés par Jean-Claude Tarroux (Fneec-fp FO), Nicolas Tournier (Snetaa-FO), Christophe Riffault (ID-FO), Michel Sarny (Spaseen-FO).

D'entrée, le directeur de la DGESCO confirme le temps contraint de 15 à 20 min. Toutefois, si nous n'avons pas pu présenter l'ensemble des dossiers, ni les aborder finement, il entendra nos requêtes durant 45min.

La Fédération a rappelé les revendications et rappelé le malaise des personnels malmenés par des réformes que nous combattons.

La Fédération a traité les dossiers détaillés ci-dessous. M. Huart a pris en note l'ensemble des points abordés. Toutefois au regard des réponses fort brèves, la fédération a souligné à la fin de l'audience qu'elle espère que ces messages seront rapportés au ministre et aussi entendus. M. Huart a alors présenté sa fiche de notes pour indiquer que l'ensemble des points seraient signalés.

Sommaire

Droit syndical

PPCR

CIO

Rythmes scolaires

Dédoulement des CP

Autorité fonctionnelle des directeurs en maternelle à Toulouse

Baccalauréat

Personnels de direction

Régime indemnitaire des administratifs

Réforme de l'apprentissage

Etat des lieux dans l'académie de TOULOUSE

Orientation vers la voie pro

Rénovation du diplôme intermédiaire

Les réponses (brèves) du directeur de la DEGSCO

Droit syndical

La Fncf-fp FO 31 signale un différend avec le rectorat concernant la tenue des instances. Le rectorat de Toulouse a inventé un « droit coutumier restrictif » -non conforme aux textes réglementaires- à l'usage de la Fncf-fp FO (désignation d'experts, commission Blanchet). La fédération demande qu'il y soit mis un terme.

PPCR

La Fncf-fp FO rappelle son opposition à ce plan. Elle demande le rattrapage de la valeur du point d'indice. Concernant l'arbitraire des 4 RDV de carrière, la Fncf-fp FO demande le maintien ou le rétablissement du barème pour les 4 situations d'avancement.

La Fncf-fp FO a demandé que soit ré-ouvert le dialogue au sujet du numerus clausus pour le passage à la hors-classe

CIO

La Fncf-fp FO réaffirme la nécessité de l'abandon de la fermeture des CIO de Gaillac et de Pamiers. L'Union départementale des syndicats FO du Tarn confirme cette revendication dans son communiqué départemental.

Rythmes scolaires

La Fncf-fp FO se prononce pour la semaine de 4 jours sur 36 semaines avec séparation du scolaire et du péri scolaire. 44% des communes sont passées à 4 jours l'an dernier en France. Dans l'Académie, hormis l'Aveyron, et dans une moindre mesure le Tarn, la Fncf-fp FO constate que l'administration locale multiplie les obstacles non réglementaires et ce depuis juin 2017. Refus arbitraires, convocations, intimidations, délais extrêmement limités pour les demandes, Aide Pédagogique Complémentaire qui devrait être prévue dès maintenant alors qu'elle est une prérogative des enseignants en place le jour de la rentrée(2018); transport scolaire qui s'imposerait sur toute autre considération au lieu de s'adapter (si nécessaire).

Dédoublement des CP

Le dédoublement des CP n'est pas en soit une revendication des personnels (*vu le niveau de bourrage des autres classe*), mais par cette mesure le ministère reconnaît que l'allègement des effectifs est un facteur de réussite. Cette décision se met en œuvre sans aucun texte réglementaire et au dépend des prérogatives du conseil des maîtres et du directeur.

Le dédoublement, sans moyens dédiés, est donc appliqué au détriment des autres classes des écoles concernées, tout comme celles du département. Le seuil d'ouverture de 32 en maternelle, le plus élevé de France, n'a pas été respecté cette année. Des enseignants se sont mis en grève. Des équipes entières sont en souffrance du fait du bourrage des classes, de situations d'enfants qui ne sont pas élèves, qui frappent et crachent sur les enseignants (et les autres élèves), hurlent, détruisent le matériel. La mission de service public due n'est alors pas rendue. Il est urgent que des mesures de protection soient prises et les effectifs allégés partout.

Le manque de locaux dédiés aux classes à Toulouse a conduit à couper des classes en deux. Les locaux en sont rendus minuscules.

Autorité fonctionnelle des directeurs en maternelle à Toulouse

La mairie de Toulouse prétend placer des Atsem sous l'autorité du directeur de CLAé pendant leur service. La Fnec-fp FO demande que l'IA fasse respecter la réglementation. Si en juillet l'IA partageait notre demande, depuis les choses ont « mal évolué ». Pourtant le texte réglementaire est clair : « *Pendant son service dans les locaux scolaires, il (l'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines) est placé sous l'autorité du directeur ou de la directrice.* » La réglementation est la même dans les lycées et collèges.

Baccalauréat

La Fnec-fp FO : le bac doit rester le premier diplôme universitaire (jury présidé par un universitaire) et à ce titre donner accès à toute université. La Fnec-fp FO est contre une sélection et demande le respect du cadre de l'**Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence**.

Personnels de direction

La Fnec-fp FO a mis en exergue le malaise des personnels de direction, malmenés par la réforme du collège, bousculés par son abandon quasi-total, pressés par les effets d'annonce à propos de focus médiatiques divers et variés, désorganisés dans le calendrier de leurs plans d'actions par des réponses à mettre en œuvre en urgence.

La Fnec-fp FO a demandé à ce qu'ils perçoivent l'ISOE afin de reconnaître, par une gratification, leur loyauté, leur investissement personnel et leur sens des responsabilités. La Fnec-fp FO a affirmé que les personnels n'ont pas attendu les directives du MEN pour mettre en place dans les lycées les actions bénéfiques et nécessaires à la réussite du « parcours avenir » des élèves ; point n'était besoin d'injonctions au délai d'exécution instantané : il suffisait de faire confiance aux personnels de direction.

Régime indemnitaire des administratifs

La Fnec-fp FO interpelle le directeur de la DGESCO sur la soi-disant reconnaissance des personnels administratifs. Pour tous les ministres, il est de bon ton de reconnaître le caractère essentiel du travail des administratifs pour la bonne marche du système éducatif. C'est toujours bon à entendre, mais cela ne saurait suffire. Derrière la fierté que nous avons d'assumer ce rôle essentiel, on constate colère frustration et même écœurement devant les choix de l'académie en matière indemnitaire.

Les décisions du rectorat actées en CTA ne font que réactiver ces sentiments. Le rectorat vient de faire le choix en fin d'année de répartir les reliquats (via le complément indemnitaire annuel CIA) en privilégiant les catégories supérieures en appliquant un coefficient multiplicateur de x1 pour les catégories C, x1.5 pour les B et 2 pour les A.

Nous demandons une égalité pour toutes les catégories.

Aujourd'hui un catégorie C en EPLE percevra 125€ brut quant un AAE percevra lui 250€. Par le passé, le rectorat avait osé faire le choix de privilégier les petites catégories, ce temps semble bien révolu.

Ces reliquats font apparaître encore plus l'inégalité indemnitaire entre les personnels des services académiques et ceux des EPLE :

Quand une catégorie C en EPLE percevra 125€, une catégorie C en service académique percevra 250€ brut.

Quand une catégorie A en EPLE percevra 250€ de reliquat, un attaché en service académique percevra 500€.

Et comble du comble : au motif qu'ils n'ont pas encore intégré le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, **les personnels ITRF en EPLE et en services académiques seront dans une égalité parfaite puisqu'ils percevront 0€.**

C'est scandaleux!

Nous demandons la mise en paiement des reliquats auxquels ont droit les personnels ITRF.

Le SG de l'académie tente de justifier ce choix par la non intégration au RIFSEEP.

Nous répondons : CIA ou Prime de fin d'année, il s'agit d'une redistribution de reliquats non consommés sur les différents BOP 214/141/230.

Le fait que ces personnels soient encore sous l'ancien régime indemnitaire ne justifie pas qu'ils soient exclus de ces versements de fin d'année.

Sur le sujet de l'égalité indemnitaire pour les personnels d'EPLE, le représentant du SPASEEN-FO remet au directeur de la DGESCO un courrier adressé en recommandé au Ministre qui n'a pas encore (comme la Ministre précédente) daigné répondre.

Nous demandons depuis 4 ans une augmentation de l'enveloppe indemnitaire du BOP 141 (EPL) pour un rattrapage de l'indemnitaire. Un autre syndicat qu'on n'a jamais entendu jusqu'à présent sur ce sujet s'aligne sur cette demande. Malgré notre surprise devant ce réveil si tardif nous ne pouvons que nous féliciter de ce choix.

[Courrier à JM. Blanquer.pdf](#)

Seule et unique réponse du DGESCO sur ces sujets sensibles : « Je transmettrai au ministre, j'ai entendu votre demande de reconnaissance. »

C'est pour le moins évasif... Nous attendons cette reconnaissance dans des actes.

Réforme de l'apprentissage

La Fnec-fp FO a rappelé son opposition à l'apprentissage comme première formation. Que cette volonté dogmatique du développement de l'apprentissage infra bac est pour nous une hérésie quand les employeurs ne veulent pas de ces jeunes souvent en rupture scolaire. Il n'y a que l'école de la république, nos établissements laïques pour leur redonner des chances de devenir des citoyens libres et des travailleurs formés.

La Fnec-fp FO a fait part de son inquiétude de voir le dossier sur la réforme de l'apprentissage être géré par le Ministère du travail et du développement dans l'académie de TOULOUSE de la mixité des publics (élèves sous statut scolaire et apprentis).

Etat des lieux dans l'académie de TOULOUSE

La Fnec-fp FO a dressé un constat alarmant sur l'épuisement des PLP due à la multiplication des réunions inutiles, des insultes et de la violence en classe...

Orientation vers la voie pro

La Fnec-fp FO a demandé une attention particulière à l'orientation post 3^{ème} pour que la voie professionnelle ne soit plus considérée comme un échec par les jeunes.

Rénovation du diplôme intermédiaire

La Fnec-fp FO a signalé que concernant les prochaines priorités du Ministre de la réforme du diplôme intermédiaire, la rénovation du CAP, les enseignements généraux en lycée professionnel et la poursuite d'étude des BACS professionnels, il serait vigilant et prendrait toute sa place pour apporter son expertise.

Les réponses (brèves) du directeur de la DEGSCO

Sur le dédoublement CP : 3700 postes ont été créés en 2017 (*rappel : cette dotation a été prise bien avant la mesure de dédoublement des CP et à la seule observation de l'évolution démographique.*)

Le ministre est attaché au maintien du bac comme diplôme universitaire. Il mentionne que le lien entre les lycées et les facultés est insuffisant.

(Remarque : si une sélection est opérée, il ne l'est plus. Au contraire, il faut un plan d'urgence pour accueillir tous les étudiants demandeurs.)

- Indemnité au deuxième professeur principal : le décret va paraître prochainement

- La volonté du Ministre dans la politique vis-à-vis de la réforme du collège a bien été de simplifier les choses et de faire confiance aux personnels de direction en leur donnant plus d'autonomie.

- La volonté du Ministre devant l'urgence de la situation pour l'accès des lycéens au supérieur est bien de faire confiance aux personnels de direction en notant toutefois que malgré l'antériorité de la réforme du lycée, l'utilisation de l'accompagnement personnalisé pour favoriser le parcours Avenir était loin d'être une généralité.

Sur le reste, pas de réponse.

Comme on le voit, sa réponse se borne à tenter d'assurer de son attachement à la défense des missions de l'école ; d'assurer de la confiance dans les personnels certes, mais pilotée et sous contrôle.

Tout cela sans aborder les questions qui touchent au maintien des droits et statuts ; et dans la mesure où cela ne coûte rien.

